

## VIELLE SAINT-GIRONS



## LOU GARDE CAMPÈSTRE

**Mai 2017**

n° 232



### Calendrier

**Samedi 6 et dimanche 7 mai**

Fêtes de Vielle avec course cycliste  
Manèges - Repas – Bal – Loto - Pala

**Lundi 8** Commémoration

**Samedi 20** Loto salle des fêtes  
de Rencontres et Loisirs

**Samedi 27** Loto salle des fêtes  
du FC Marensin



## UNE PAGE D'HISTOIRE

Numéro 21

**1900 - 1910**

1901 commence par un mouvement de protestation des Viellois qui sont las d'attendre la création de l'école primaire et qui reprochent aux Saint-Gironnais certains favoritismes dans l'attribution de travaux et de transports. Ils demandent que *VIELLE* soit érigé en *COMMUNE DISTINCTE*. Une pétition signée par une

majorité de Viellois est adressé au Préfet. Le Conseil Municipal saisi d'une nouvelle demande de création d'école, décide « d'attendre qu'il soit statué sur la pétition ». Celle-ci étant ajournée par la Commission Syndicale spécialement créée par le Préfet, le Conseil Municipal accepte le principe de construction d'école à Vielle « à condition que les écoles spéciales de Saint-Girons ne soient pas supprimées ». Ce terme « école spéciale » désigne une école qui n'est pas mixte.

En septembre 1901, la recette auxiliaire des postes est complétée par un bureau téléphonique municipal dont la gérante assure aussi la distribution des télégrammes.

Le 12 avril 1904, le Conseil Général des Landes décide la construction, du tronçon Linxe, Vielle, Saint-Girons de la ligne de Chemin de Fer. Le Conseil Municipal vote une contribution de 10.000 F pour ce projet dont la réalisation est confiée à la Compagnie de Chemin de Fer du Born et du Marensin. Les travaux commenceront début 1906.

L'année 1904 se termine par un drame. Le lendemain de Noël, la pinasse « THERESE » de Maurice FABRE pêchait avec succès devant la plage de Saint-Girons ; elle fut bloquée au large par un haut-fond de sable, emplie d'eau et renversée par une grosse vague. Seul le pilote Justin MONTAUT, 28 ans, réussit à atteindre la plage. Ses 5 compagnons, rameurs et « ancrey », Adrien MORESMAU, 38 ans, Félix LACOMME, 34 ans, Maximilien MORESMAU - 28 ans, Abel DEZEST - 24 ans et Jean LARTIGUE - 16 ans, se noyèrent. Leurs corps furent retrouvés à Vieux Boucau. Une colonne souvenir, dressée au cimetière, témoigne de ce drame.

L'année 1905 est marquée, nationalement, par la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, toujours appliquée aujourd'hui, base réelle de la laïcité tellement nécessaire à notre démocratie. La Commune se trouva propriétaire de l'église et du presbytère. Le curé Laurent FARGUES devint locataire pour 100 F annuellement.

C'est aussi en 1905 que la Commune signa un contrat avec la Compagnie des Forces Motrices Electriques de la Chalosse pour la fourniture d'un éclairage public gratuit de 7 lampes de 16 bougies pendant 35 ans. Le Conseil Municipal donna un avis favorable à la construction d'une route automobile d'Arcachon à Biarritz, la future route des Lacs. Ce projet était défendu par Maurice MARTIN qui inventa le nom de COTE d'ARGENT et dirigea une célèbre caravane de chevaux, charrettes et « bros » tout le long de la côte, avec étape à Vielle.

Cette même année 1905, le milieu des gemmeurs est très agité. De 1901 à 1905 le prix de la barrique de résine de 340 litres est passé de 50 à 100 F, ce qui était une excellente nouvelle. En principe, les gemmeurs recevaient la moitié de ce prix. Mais, certains propriétaires refusèrent d'appliquer cette règle dès que le prix dépassa 60 F et continuèrent à payer seulement 30 F aux gemmeurs.

Ceux-ci au nombre de 110 serrèrent les rangs et décidèrent de se mettre en grève. Le Conseil Municipal, gérant la résine des pins communaux estima « *qu'il serait plus juste que les ouvriers bénéficient dans une certaine mesure des plus-values...* ».

En 1906, de nombreux syndicats de gemmeurs furent créés à Castets, Lit, Linxe et Vielle-Saint-Girons, Mimizan, Léon. A Morcenx, le 21 et 22 décembre, ces syndicats locaux se fédérèrent. La Fédération des Syndicats de Fermiers, Métayers, Résiniers et parties similaires

fut créé, avec Ernest DUCAMIN de Lit, secrétaire général et Gêrôme SOURBE de Castets, secrétaire adjoint.

En 1907, de nombreuses manifestations eurent lieu. A Saint-Girons, elles furent limitées à des semaines de grève et casse de pots de résine. Deux compagnies de militaires furent requises à Linxe et Lit pour contrôler la situation. Le juge de paix de Castets arbitra les réunions entre les syndicats de gemmeurs et propriétaires de pins. Ici, le principe suivant fut appliqué, notamment pour les pins communaux : « *1/2 du prix de la résine jusqu'à concurrence de 60 F la barrique de 340 litres et 2/5 de l'augmentation au-dessus de cette somme* ». Le travail reprit.

Les élections municipales de 1907 amènent pour la première fois un Viellois au poste de Maire, à part une brève participation de F. CAZAUX. Il s'agit d'Arnaud CLAVERIE, qui obtient le vote d'un emprunt de 7346 F sur 30 ans, au taux de 3,85 %, destiné à la construction de l'école de Vielle.

Le gérant de la Recette Auxiliaire s'estimant mal payé, demande une aide de la Commune : 100 F lui sont alloués pour 1908. Cette recette va devenir fin 1909 un bureau de facteur-receveur payé par l'Etat.

Début 1909, le prix de la barrique passant de 90 à près de 120 F, certains propriétaires refusant d'appliquer les accords de 1907, de nouvelles manifestations et grèves sont déclenchées par les syndicats de gemmeurs. Dans la nuit du 20 au 21 mars, vers 1 heure du matin, deux incendies éclatent à Saint-Girons, l'un chez Mathieu DARMAILLACQ, propriétaire, où un cellier est brûlé, l'autre chez Marcel BARBE, épicier, où un hangar est détruit. Deux incendiaires, Jean GAYAN et Martin BAHEIGNE sont arrêtés, ainsi que

le Président du Syndicat des Gemmeurs de Vielle-Saint-Girons, Etienne DARRIGADE, officier de réserve, conseiller municipal et par ailleurs directeur du journal « la Terre ». Celui-ci est accusé d'avoir incité les incendiaires. Le 10 juillet, la Cour d'Assise des Landes condamne DARRIGADE et GAYAN à 5 ans de réclusion. BAHEIGNE, mineur de 18 ans, fut acquitté.

Le 22 juin 1909 eut lieu à la mairie la vente « à la bougie » de 16 lots de la dune littorale à Saint-Girons, pris sur environ 8 hectares. La plupart des acquéreurs étaient des membres de famille de notables landais. Presque tous ces lots appartiennent encore aux descendants de ces familles.

La ligne de chemin de fer de LALUQUE / SAINT-GIRONS, longue de 35 kilomètres est totalement ouverte à l'exploitation le 15 octobre 1909. Autour des gares plusieurs industries liées à la forêt s'installent, pour les poteaux de mine, le charbon, la distillation de la gemme, le sciage des billons.

Pierre LAFORIE  
« Mémoire en Marensin »



## **AVIS AUX ELECTEURS ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE LE 7 MAI 2017**

### **Horaires du bureau de vote**

**Exceptionnellement**, pour l'élection du Président de la république, les bureaux de vote ouvriront à **8 h 00** et fermeront à **19 h 00**.

### **Transfert provisoire bureau de vote de Vielle le 7 mai 2017**

En raison de la tenue des fêtes locales de Vielle, la salle des fêtes de Vielle sera indisponible le 7 mai 2017. Le bureau de vote de Vielle (9, allée des Casaous) sera donc transféré à l'**école communale** sise au **354, route de Pichelèbe**.

Nous vous invitons à nous rejoindre pour la tenue des bureaux de vote. Merci de vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie.

Les électeurs devront présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale, un titre d'identité.

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité sont les suivants :

- Carte nationale d'identité,
- Passeport,
- Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat,
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire,
- Carte vitale avec photographie,
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore,
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie,
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie,
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires,
- Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer,
- Permis de conduire,

- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat,

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

***LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus ne seront pas admis à prendre part au scrutin.***

## **COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE 1945**

La section des Anciens Combattants de Vielle-Saint-Girons convie la population et les enfants des écoles à honorer les combattants disparus lors de la cérémonie qui se déroulera au Monument aux Morts de Saint-Girons le **8 mai à 11 h 30**.

Cette commémoration sera précédée d'une messe célébrée en l'église de **Vielle-Saint-Girons à 9 h 30**.

Un apéritif sera offert à tous les participants dans la salle du conseil municipal.

## **LOTISSEMENT « L'ARRAYADE »**

Le projet de lotissement « l'Arrayade » est en cours de viabilisation.

Ce lotissement comprend 42 lots d'une contenance comprise entre 587 m<sup>2</sup> et 995 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 avril, a fixé le prix de vente à 49.90 € TTC le m<sup>2</sup> et 46.40 € TTC le m<sup>2</sup> pour deux lots.

Ces lots sont mis en vente dès à présent. Vous pouvez consulter le plan de composition en mairie afin de réserver votre lot.

## **INCINERATION**

Rappel concernant les incinérations (Arrête Préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 1991).

Aucune incinération ne peut être exécutée du 15 mars au 14 octobre.

Toutefois, dans la mesure où il juge après avis de la police municipale, qu'une opération n'est pas de nature à engendrer des risques d'incendie, le Maire peut déroger à ce principe, par la voie d'une autorisation écrite dont le formulaire est à demander en mairie, auprès de la police municipale. L'autorisation du Maire sera transmise au SDIS des Landes pour instruction (sous 8 jours). Après avis favorable ou défavorable du SDIS le demandeur sera informé par la Mairie.

## **BRUITS LIÉS AU COMPORTEMENT INDIVIDUEL**

### **HORS SAISON ESTIVALE**

(Arrêté Préfectoral du 25 novembre 2003)

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

**Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30.**

**Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.**

**Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.**



## DÉBROUSSAILLEMENT

Nous vous rappelons l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 20 avril 2016 relatif à la protection de la forêt contre l'incendie dans les Landes et notamment sur les actions préventives de débroussaillage autour des maisons.

Cet article précise que tout propriétaire d'habitation, dépendance, chantier, atelier, usine ou terrain non bâti est tenu de débroussailler son terrain jusqu'à une distance minimum de 50 mètres des constructions, y compris sur fonds voisins, faute de quoi après mise en demeure, il y sera pourvu d'office à ses frais par les soins de l'administration.

**Téléphone préfecture : 05.58.06.58.06**

## ESCAL

Education - Sport  
Culture - Activités de Loisirs



## MAISON POUR TOUS

### *Renseignements pratiques*

**05 - 58 - 47 - 94 - 98**

**06 - 45 - 74 - 65 - 51**

**07 - 86 - 01 - 92 - 37**

Depuis le mois de novembre 2016, la Maison Pour Tous se situe au **356, route de Pichelèbe, à Vielle**, dans l'ancien appartement communal sise à proximité du groupe scolaire « Les Petits Lièvres du Marensin ».

### **Horaires d'ouverture :**

Lundi: 9 h 00 - 12 h 30  
14 h 00 - 17 h 00

Mardi: 9 h 00 - 12 h 30  
14 h 00 - 17 h 00

Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00  
13 h 00 - 15 h 00

Jeudi: 9 h 00 - 12 h 30  
14 h 00 - 17 h 00

Vendredi: 9 h 00 - 12 h 30  
14 h 00 - 17 h 00

## MEDIATHEQUE

### *Renseignements pratiques*

**05 - 58 - 47 - 94 - 62**

### **Horaires d'ouverture :**

Mardi : 15 h 00 - 18 h 00

Mercredi : 15 h 00 - 18 h 00

Jeudi : 9 h 00 - 12 h 00

Vendredi : 15 h 00 - 19 h 00

Samedi : 9 h 00 - 12 h 00

## PRIX DES LECTEURS 2016

### Prêts :

4 documents pour un mois renouvelable dont un CD, un DVD et une revue (sauf numéro en cours) pour une semaine.

### Abonnement :

5 € par an.

Gratuit pour les moins de 18 ans.

### Internet :

1.20 € pour une demi-heure.

Gratuit pour les abonnés.

**Contact : 05.58.47.94.62**

### Adresse mail :

**mediatheque@viellesaintgirons.fr**

## LUDOTHEQUE

Le premier étage de la médiathèque a été réaménagé en ludothèque. Jeux d'adresse, de stratégie, de mémoire, coopératifs, jeux de cartes, de plateau, classiques et nouveautés.... Vous pourrez, seul ou en famille venir passer un moment de détente autour du jeu et prolonger ce plaisir chez vous en empruntant les jeux.

Un espace jeux adapté attend aussi les plus jeunes : dinette, garage, poupées...



Pour 2017, nous vous proposons une sélection de quatre livres sur le thème du Maroc.

Comme les années précédentes, les lecteurs inscrits s'engagent à lire les quatre livres sélectionnés.

Vous pouvez emprunter les ouvrages dans les bibliothèques, entre le mois d'avril et le mois de mars 2018.

« **Le mariage de plaisir** » de Tahar Ben Jelloun

Dans l'islam, il est permis à un homme qui part en voyage de contracter un mariage à durée déterminée pour ne pas être tenté de fréquenter les prostituées. On le nomme "mariage de plaisir". C'est dans ces conditions qu'Amir, un commerçant prospère de Fès, épouse temporairement Nabou, une Peule de Dakar, où il vient s'approvisionner chaque année en marchandises. Mais voilà qu'Amir se découvre amoureux de Nabou et lui propose de la ramener à Fès avec lui. Nabou accepte, devient sa seconde épouse et donne bientôt naissance à des jumeaux. L'un blanc, l'autre noir. Elle doit affronter dès lors la terrible jalousie de la première épouse blanche et le racisme quotidien. Quelques décennies après, les jumeaux, devenus adultes, ont suivi des chemins très différents. Le Blanc est parfaitement intégré. Le Noir vit beaucoup moins bien sa condition et ne parvient pas à offrir à

son fils Salim un meilleur horizon. Salim sera bientôt, à son tour, victime de sa couleur de peau.

« **Zone de turbulences** », Poèmes d'Abdellatif Laâbi

Abdellatif Laâbi est né en 1942 à Fès. Son opposition intellectuelle au régime lui vaut d'être emprisonné pendant de longues années. Libéré en 1980, il s'exile en France en 1985. Depuis, il vit (le Maroc au cœur) en banlieue parisienne. Son vécu est la source première d'une œuvre plurielle (poésie, roman, théâtre, essai) sise au confluent des cultures, ancrée dans un humanisme de combat, pétrie d'humour et de tendresse. Il a obtenu le Prix Goncourt de la Poésie en 2009 et le Grand Prix de la Francophonie de l'Académie française en 2011.

« **Une année chez les français** » de Fouad Laroui

1969 : les Américains débarquent sur la Lune et Mehdi atterrit au lycée Lyautey de Casablanca. L'instituteur, impressionné par l'intelligence et la boulimie de lecture de son jeune élève lui a obtenu une bourse dans le prestigieux établissement français. Avec cet humour corrosif qu'on lui connaît, Fouad Laroui raconte le choc culturel que représente pour le petit Marocain la découverte du mode de vie des Français : ces gens qui vivent dans le luxe, mangent des choses incontestables, parlent sans pudeur et lui manifestent un intérêt qu'il ne comprend absolument pas. Entre Le Petit Chose et Le Petit Nicolas, l'histoire émouvante et cocasse d'un enfant projeté dans un univers aux antipodes de celui de sa famille.

« **Un pays pour mourir** » d'Abdellah Taïa

Paris, été 2010. Zahira, une prostituée marocaine en fin de carrière, est une femme généreuse malgré les humiliations et la misère. Son ami Aziz, sur le point de changer de sexe, est dans le doute. Mojtaba, un révolutionnaire iranien homosexuel qui a fui son pays, croise son chemin et loge chez elle durant le mois du ramadan. Allal, son premier amour, va quitter le Maroc pour la retrouver. A travers des fragments de vie qui s'entrechoquent violemment les uns contre les autres, « Un pays pour mourir » suit ces émigrés, rêveurs et invisibles, dans leur dernier combat. Des destins fracassés au cœur d'un monde postcolonial, où trouver sa vraie place, avoir une deuxième chance, s'avère impossible.



## BÉBÉS LECTEURS

Venez partager avec votre enfant des moments de complicité.

Contes, comptines, historiettes et autres fabulettes, jeux de doigts... pour petites z'oreilles de **0 à 3 ans**.

A partager en famille !

Prochain accueil le **mercredi 10 mai à 10 h 00**.



## PECHE AU TRAMAIL

La feuille de prises de la 1<sup>ère</sup> période de pêche devra être rendue au plus tard le 5 juin.

La feuille non rendue entraînera l'annulation de l'autorisation.

**Le délégué, Gilles DUMORA.**

**Tél. : 06.85.40.62.27.**



## SAINT-GIRONS SURF CLUB

### 18 juin Vide grenier de la plage

Le Saint-Girons Surf-Club organise son vide grenier annuel.

Venez profiter de la plage, nous rencontrer et surtout faire de bonnes affaires !

Rendez-vous à côté du Surf-Club à Saint-Girons-Plage !

Restauration et buvette sur place.  
Tarif 2 € le mètre.

Réservation 06.60.96.16.02 (Seb).

Réservation 06.26.40.33.81 (Tito).

## PLATEFORME NOMAD'

### Louez à un saisonnier

Vous avez une chambre ?

Un logement de libre ?

Contactez l'Equipe NOMAD'

05.58.09.43.61

[nomad.leon@orange.fr](mailto:nomad.leon@orange.fr)

Infos et actualités sur :

[www.nomad-saisonniers.com](http://www.nomad-saisonniers.com)



## RUBRIQUE GASTRONOMIQUE

### SALADE PRINTANIERE

Préparation : **20 minutes**

Cuisson : **10 minutes**

- 4 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 12 asperges vertes
- 8 tranches de lard de poitrine fumée
- 2 cuillères à soupe de vinaigre de Xérès
- 4 feuilles de basilic
- 24 tomates cerises
- Sel, poivre
- 1 branche de céleri
- 2 œufs
- 150 grammes de mâche



Faites cuire les œufs durs.  
Ecalez-les et coupez-les en deux.

Lavez les légumes. Coupez les  
asperges  
en deux, le céleri en tronçons et les  
tomates  
cerises en deux.

Lavez et essorez la mâche.

Dans une poêle, faites chauffer  
l'huile d'olive  
et faites-y revenir les asperges et le  
céleri à  
feu vif jusqu'à coloration.  
Versez le vinaigre. Les légumes  
doivent être  
craquants. Salez et poivrez.

Dans une autre poêle, faites griller le  
lard  
à sec.

Disposez la mâche dans chaque  
assiette.  
Disposez autour les tomates cerises  
coupées  
en deux.  
Déposez les asperges, le céleri, le  
lard, un demi œuf.  
Nappez de sauce de cuisson des  
légumes.  
Décorez d'une feuille de basilic.

## TRUCS ET ASTUCES



### **Parfumez votre maison**

Aspirez des feuilles de menthe, un peu de  
lessive en poudre ou des fleurs de  
lavandes séchées pour qu'elles couvrent  
les odeurs de poussière pendant que vous  
faites le ménage.

### **Parfumez vos meubles**

Citron, orange, mandarine,  
pamplemousse...

Ne jetez plus leur pelure ! Gardez-les pour  
désodoriser vos placards, armoires,  
commodes... et tous vos meubles fermés !